

DELIBERATION DD2022_084

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	42
Votants	65
Pouvoirs	23

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 juin 2022

LE 30 juin 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DE LA SURFACE D'UN TERRAIN ÉCONOMIQUE À LA VENTE - SOCIÉTÉ BOVIS - TRÉLISSAC BORIE PORTE

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHER, M. SUDREAU, M DENIS, M. MOTARD, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme DOAT, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. PALEM, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme LANDON, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. PROTANO donne pouvoir à M. AUZOU
M. TALLET donne pouvoir à M. PARVAUD
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS
M. CADET donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme COURAULT donne pouvoir à Mme DOAT
M. DELCROS donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme ARNAUD
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND

M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le 18/07/2022
ID : 024-200040392-20220630-DD2022_084-DE

DD2022_084
SLO

MODIFICATION DE LA SURFACE D'UN TERRAIN ÉCONOMIQUE TRÉLISSAC BORIE PORTE

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

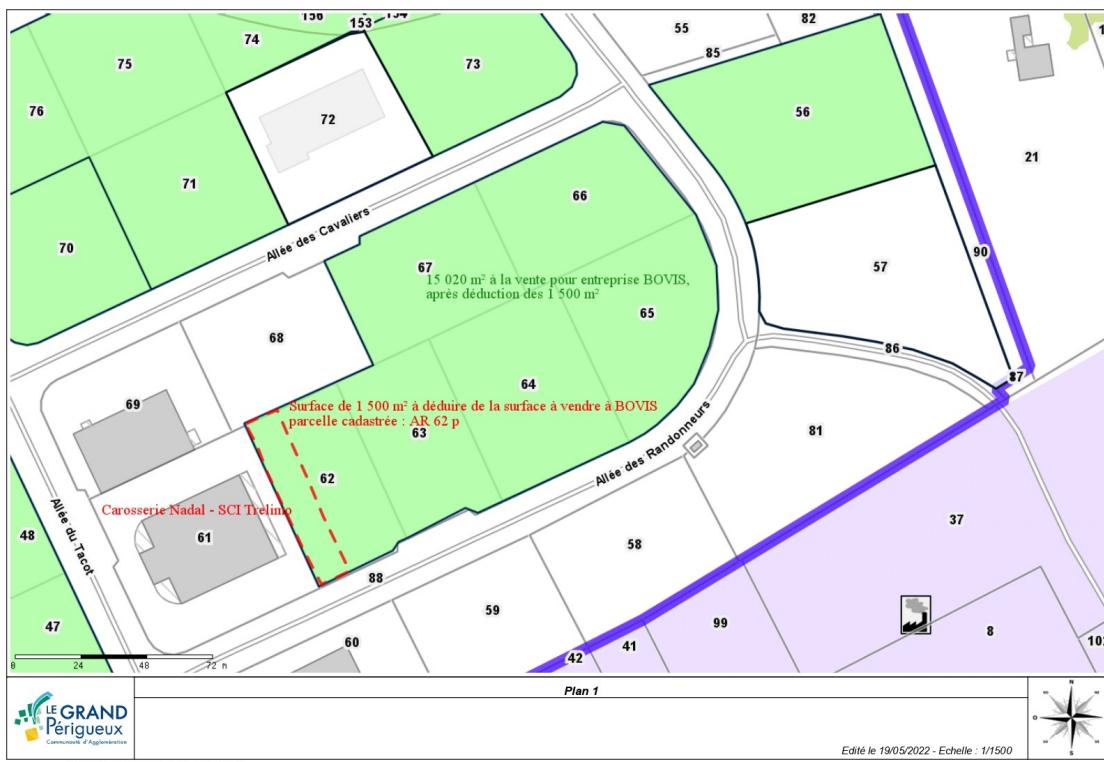
Affiché le DD2022_084
NADAL ENTE - SOCIÉTÉ BOVIS
ID : 024-200040392-20220630-DD2022_084-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que par délibération DD2021_123 du 15 octobre 2021, le Grand Périgueux a validé la vente d'un ensemble foncier, sur le parc d'activités économiques Borie Porte à Trélissac, d'une surface totale de 16 520 m² à la société BOVIS, représentée par Monsieur BOVIS Pascal, regroupant 1400 salariés en France et à l'étranger.

Que la société NADAL déjà implantée sur le parc de Borie Porte souhaite acquérir 1 500m² supplémentaires. La société BOVIS a donné son accord pour réduire son unité foncière à acquérir. En conséquence, la parcelle AR 62 d'une contenance de 2 362 m² sera redécoupée, seuls 862 m² seront vendus à la société BOVIS.

Plan de situation



Que la superficie totale de foncier prévue initialement à la vente à la société BOVIS est donc diminuée de 1 500 m².

Qu'il est proposé de vendre les parcelles indiquées dans le tableau ci-dessous, au prix de 383 010,00 € soit 25,50 € HT/m², prix délibéré en octobre 2021, pour une surface totale de 15 020 m². A ce prix sera ajoutée la TVA. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain.

Parcelles	Superficie en m ²
AR 62p	862 m ²
AR 63	2 361 m ²
AR 64	3 288 m ²
AR 65	3 004 m ²
AR 66	2 804 m ²
AR 67	2 701 m ²
TOTAL	15 020 m²

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

DD2022_084

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220630-DD2022_084-DE

- Décide de vendre à la société BOVIS représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, à Trélissac sur le parc d'activités économiques Borie Porte, les parcelles AR 62p, 63, 64, 65, 66, 67 d'une superficie d'environ 15 020 m² pour un montant de 383 010 € soit 25,50 €/m², auquel s'ajoutera la TVA sur marge. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 18/07/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 18/07/2022	Périgueux, le 18/07/2022
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 